



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 26 janvier 2017
Procès-verbal n° 258

Présent-e-s : M. Cyril Baudin (président)
M. Pascal Déthiollaz (vice-président)
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)

Mme Magali Besse Giorgi
M. Nicolas Binet
M. Daniel Fuchs
M. Philippe Gillabert
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
M. Olivier Matthey-Jonais
Mma Zita Minasso-Rota
Mme Cécilia Schäfer
M. Philippe Tièche

Excusés : Mme Carmona Fischer
M. Sylvain Fuser

Exécutif : M. René Riem, maire
Mme Annick Maison, adjointe
Mme Maria Scheibler, adjointe

Verbaliste : M. Fabrice Losego

Ordre du jour

1. Approbation du PV n° 257 de la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2016
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Décisions de l'AG de l'ACG du 30 novembre 2016 soumises au droit d'opposition des conseils municipaux
4. Communications du maire et des adjointes
5. Projet de délibération et rapport de la commission de sécurité publique et mobilité du 16 janvier 2017
 - Proposition du maire relative à la modification des statuts de l'organisation de protection civile de la Champagne (OPC-Champagne)
6. Questions
7. Divers

Questions du public

Le Président ouvre la séance à 19h30.

Après les vœux de bonne et heureuse année formulés par **M. Riem** puis par **le Président**, **Mme Maison** propose que le point 5 de l'ordre du jour soit reporté à une séance ultérieure. En effet, des discussions sont en cours avec d'autres communes au sujet du projet de délibération.

Le report du point 5 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

1. Approbation du PV n°257 de la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le PV n°257 de la séance du 10 novembre 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président donne lecture de la lettre envoyée par le Groupe de Gym senior d'Avully, dans laquelle Mme Josiane Maison, présidente, adresse ses remerciements à la Mairie pour la marmite en chocolat et transmet ses meilleurs vœux pour la nouvelle année à M. le Maire, aux employés de la Mairie, à l'ensemble du Conseil municipal ainsi qu'à Mme Nicolet.

Le Président fait état d'un courrier provenant de la commune de Bernex au sujet de sa 40^{ème} course pédestre fixée au 29 avril prochain. Une course spéciale étant réservée aux conseillers et personnel administratif des communes, le Président invite les éventuels intéressés à lui en parler après la séance.

Le Président présente le nouvel agenda politique de la commune, avec les dates des séances du CM de septembre 2017 à juin 2018.

CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 19h30	COMMISSION FINANCES	BUREAU
2ème semestre 2017		
14 septembre		lundi 4 septembre
12 octobre	lundi 16 octobre: budget	lundi 2 octobre
9 novembre		lundi 30 octobre
14 décembre		lundi 4 décembre
1er semestre 2018		
25 janvier		lundi 15 janvier
1er mars		jeudi 19 février
19 avril	lundi 23 avril: comptes	lundi 9 avril
17 mai		lundi 7 mai
14 juin		lundi 4 juin

Le nouvel agenda politique des séances du CM 2017-18 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président fait état d'un courrier envoyé par Mme Anne Emery Torracinta au sujet de l'expulsion de la famille Krasniqi, courrier qui a été distribué aux membres du CM. A ce sujet, **le Président** informe avoir reçu une réponse de M. Schneider-Ammann, Président de la Confédération, l'informant que le sujet en question ne relevait pas de sa compétence, et qu'il avait transmis l'interpellation de la commune à Mme Sommaruga, cheffe du Département Fédéral de Justice et Police.

Le Président informe avoir reçu le jour même une réponse du Bureau du CM de la commune de Cartigny concernant la proposition d'Avully portant sur un projet d'intercommunalité. Ce courrier comporte des questions de la part de la commune de Cartigny, questions que le Bureau n'a pas encore eu le temps de détailler. Le sujet sera donc abordé à la prochaine séance du CM.

M. Déthiollaz indique qu'un tableau présentant les points en suspens a été élaboré par le Bureau. Visant à améliorer la communication et clarifier les débats au sein du CM, ce document sera mis à jour lors des séances du Bureau et transmis à l'ensemble du CM en même temps que la convocation.

3. Décisions de l'AG de l'ACG du 30 novembre 2016 soumises au droit d'opposition des conseils municipaux

Aucune remarque n'est formulée sur les décisions prises lors de cette AG.

4. Communications du maire et des adjointes

M. Riem confirme avoir reçu l'autorisation de construire pour l'îlot 14-16-18 Moulin-Roget. Le délai référendaire étant échu, l'exécutif va pouvoir établir le plan financier et proposer aux conseillers un crédit d'étude.

Mme Scheibler informe que la mise à l'enquête publique pour la révision partielle du plan directeur cantonal 2030 est ouverte depuis le 2 décembre et se terminera le 15 février. Les dossiers sont consultables à la Mairie. La consultation officielle auprès des communes sera ouverte le 16 février. **Mme Scheibler** évoque la possibilité de traiter du sujet dans une commission, en cas de questions ou de remarques des membres du CM.

Une présentation de l'ACG par son Président Thierry Apothéloz se tiendra jeudi 23 février à 20h30 à Sézegnin, lieu encore à préciser. Elle est destinée aux membres des exécutifs ainsi qu'aux conseillers municipaux de la Champagne. **Mme Scheibler** invite les membres du CM qui seraient intéressés par y participer à bien vouloir se manifester au plus vite.

Mme Maison informe qu'un sapin, situé rte d'Epeisses ainsi qu'un vieux chêne, situé, lui, devant la ferme Brand ont été abattus, après que les autorisations aient été données. **M. Déthiollaz** demande s'il est prévu quelque chose pour remplacer le chêne abattu à la ferme Brand. Par exemple, un agrandissement de l'entrée pour le passage des véhicules des pompiers. **M. le Maire** répond que cette solution n'a pas été envisagée. **M. Fuchs** fait remarquer que l'abattage d'un arbre entraîne généralement l'obligation d'en planter un nouveau, pas forcément au même endroit. **M. Gandolfo** précise que l'abattage de ce vieux chêne a été effectué à la demande

de la direction générale de la Nature et Paysage, pour des raisons de sécurité. Il n'y a pas de valeur compensatoire obligatoire.

Mme Maison informe qu'une enquête publique est ouverte du 11 janvier au 11 février concernant le projet de plan d'extraction au lieu-dit « des Meurons », en vue de modifier partiellement le projet de plan d'extraction du 22 décembre 2004. Il s'agit de rehausser le niveau de remblayage prévu initialement, en prévoyant une hauteur maximale de 3 mètres. Cela dit, il faut savoir que la commune d'Avully n'est touchée que par l'élévation d'un mètre d'une partie du chemin des Ronziers, celle de 3 mètres se situant sur la commune de Chancy, sur laquelle est situé l'entier du plan. Les conseillers ont la possibilité de créer une commission pour débattre de cette question. Une délibération sera de toute manière soumise au Conseil municipal après réception par l'exécutif des éventuelles remarques et/ou exigences formulées après la fin de la consultation publique.

Mme Maison informe que les SIG ont répondu à un courrier de la Mairie concernant le chantier du collecteur situé au chemin du Martinet, courrier qui se faisait l'écho des préoccupations provenant de certains conseillers. Les SIG informe dans cette lettre que les nuisances pendant la durée des travaux seront diminuées au maximum. Les travaux sur la partie inférieure du chemin du Martinet, soit d'une longueur de 790 mètres, sont désormais terminés. Les agriculteurs ont donc accès à leur culture sans aucune contrainte liée au chantier. La partie supérieure du chemin du Martinet sera normalement terminée fin mars, fin mai pour l'ensemble des travaux du collecteur. Les travaux pour le renouvellement de la conduite d'eau sous la route d'Epeisses seront réalisés de janvier à fin mars. La démolition et la renaturation du site de la STEP actuelle se feront dans le courant de l'été 2017, après avoir obtenu les autorisations nécessaires. **M. Matthey-Jonais** demande si la circulation est à nouveau ouverte sur le chemin du Martinet. **Mme Maison** répond que le chemin est fermé jusqu'à fin mai pour travaux sur la partie supérieure du chemin.

Enfin, **Mme Maison** informe que le test des alarmes aura lieu mercredi 1er février à 13h30.

Le point 5 est reporté à la une séance ultérieure.

6. Questions

Mme Minasso-Rota demande ce qu'il en est des CHF 134'000.- non attribués et mentionnés dans la lettre de l'AG de l'ACG de 2015, concernant l'éclairage du terrain de foot. **Mme Scheibler** répond que pour le moment, cette question est en suspens. L'ACG demande en effet des précisions quant à la participation financière des communes ayant soutenu Avully sur le projet en question. Or, ces communes ont un budget également serré, et n'ont rien prévu pour ce projet. Le Fonds Intercommunal (FI) n'entre donc pas en matière pour le moment. **M. Gandolfo** précise que le FI n'entre en matière que si plusieurs communes acceptent d'apporter une part financière au projet.

M. Déthiollaz demande pourquoi il a été demandé de couper le chauffage dans le local pompier. Il rappelle que ce local contient notamment les habits de pompier, qui doivent être entreposés dans une température raisonnable en hiver. En outre, les camions qui sont lavés sèchent mal depuis l'arrêt du chauffage. Bref, M. Déthiollaz

estime que c'est problématique. **M. Fuchs**, qui avait participé à l'époque à la réalisation du local pompier en tant qu'architecte, note que la salle du haut a été ajoutée après coup, et qu'elle ne disposait déjà pas du chauffage après son installation. **M. Déthiollaz** répond que le chauffage est arrivé plus tard, puis qu'il a été coupé. Il rappelle que des travaux d'isolation ont été faits sur les portes. Dès lors, il ne comprend pas pourquoi l'on isole d'un côté, et que l'on coupe le chauffage de l'autre. L'exécutif prend note et apportera une réponse.

M. Déthiollaz aimerait savoir si la borne hydrante qui a été récemment installée à l'angle des Trois-Noyers et des Meurons provient d'un financement privé ou public. **Mme Maison** répond que la borne a été installée suite à une demande du Département de la Sécurité et de l'Economie (DSE), dans le cadre du projet de développement du manège du Courtil. Les travaux de terrassement ont été financés par des fonds privés, la borne hydrante étant, quant à elle, partiellement subventionnée par l'Etat. **M. Déthiollaz** déplore que sa proposition qu'il avait faite à l'époque de placer la borne à un autre endroit n'ait pas été prise en compte. En outre, il demande pourquoi on a laissé une bosse d'un mètre carré à côté de la tranchée. **Mme Maison** répond qu'elle ne dispose d'aucun élément de réponse pour le moment.

7. Divers

Mme Papaioannou souhaiterait qu'une "fête au village" ait lieu en 2018, en réunissant notamment toutes les associations de la commune et le Conseil municipal. Elle demande si une commission ne pourrait pas être créée à cet effet, et si la commune est prête à investir dans l'organisation de la fête. **Mme Scheibler** répond qu'il s'agit surtout d'une question de motivation chez les conseillers. En ont-ils vraiment envie ? **M. Binet** aimerait plus de précisions sur la fête en question. Où se tiendra-t-elle, prévoit-on des tentes, etc. **M. Tièche** fait remarquer qu'il est difficile de se prononcer avec si peu d'éléments en main. Il propose la création d'une commission ad hoc dans un premier temps, laquelle commission pourrait ensuite présenter un projet plus circonstancié au Conseil. **M. le Maire** rappelle qu'il faut à peu près deux ans pour préparer une fête. **Le Président** soumet la tenue d'une commission ad hoc au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte la tenue d'une commission ad hoc chargée de l'organisation de la "fête au village".

Mmes Besse-Giorgi, Gonzalez, Minasso-Rota et Schäfer ainsi que M. Gillabert se proposent de siéger comme membres de la nouvelle commission ad hoc. Mme Papaioannou est désignée au poste de présidente. **Le Président** se charge de contacter les absents pour savoir s'ils seraient intéressés à en faire également partie.

Mme Besse-Giorgi signale qu'un graffiti a été apposé sur le mur de la fontaine de la route d'Avully, non loin de la salle St-Gervais. **Mme Maison** est au courant et précise que le nécessaire sera fait pour ôter ce graffiti.

M. Déthiollaz propose de demander à l'Etat d'installer de la lumière à l'arrêt de bus Bachères nouvellement créé, la route où se situe cet arrêt fort fréquenté étant cantonale. **M. le Maire** reconnaît que l'arrêt en question représente un souci de sécurité, surtout en hiver où le lieu est très sombre. Une demande sera envoyée à

l'Etat, pour savoir au moins si un financement du Canton est envisageable. **M. Déthiollaz** remarque qu'il suffirait d'un lampadaire.

Mme Minasso-Rota demande où en est sa demande d'étudier la possibilité de mettre un point de lumière à la déchetterie de l'entrée du village. **Mme Maison** répond qu'une demande d'offre a été adressée auprès des SIG.

M. Binet demande si les indécents qui ont laissé leur sapins de Noël à côté de la benne ou en dehors des dates prévues pour le ramassage ne pourraient pas être amendés. **M. le Maire** répond qu'il est difficile d'identifier ces personnes. **Mme Maison** répond que la possibilité de contrôler –voire de sanctionner des personnes- à ce sujet doit figurer dans un règlement, règlement qui est actuellement en voie de finalisation et discuté avec les communes avoisinantes, notamment dans le cadre de la réunion des maires et adjoints de la Champagne qui aura lieu le 3 mars prochain, à laquelle un représentant du Gesdec sera convié.

Aucune question du public.

La séance est levée à 20h10.

Signatures :

Le Président

La Secrétaire